



A propos du rapport « Cellules souches et choix éthiques »

Paris, le 31 juillet 2006

Le professeur Pierre-Louis Fagniez, député du Val de Marne, vient de remettre au Premier Ministre un rapport intitulé « cellules souches et choix éthiques » qui aboutit à dix propositions.

Plusieurs de ces propositions ne peuvent que susciter la vive inquiétude de ceux qui sont attachés à la dignité intégrale de la personne humaine.

N'est-ce pas une fuite en avant que de vouloir « passer d'un régime dérogatoire à un régime d'autorisation » des recherches sur l'embryon (proposition 4), alors même que les décrets fixant ce régime dérogatoire sont encore tout récents ?

Même si l'on peut se féliciter que l'alibi « thérapeutique » soit écarté, n'est-il pas abusif de prétendre résoudre une question éthique majeure en se contentant de modifier la terminologie, en parlant de « transfert nucléaire somatique » plutôt que de « clonage thérapeutique » (proposition 7) ?

Il faut se réjouir que le rapport propose une meilleure prise en compte de la recherche sur les cellules souches adultes (proposition 3). Mais celle-ci, dont, selon le rapport lui-même, « les premières applications thérapeutiques sont maîtrisées », ne mérite-t-elle pas plus qu'un « investissement égal à celui des cellules souches embryonnaires » ?

Le débat international récent – notamment européen – montre que beaucoup ne peuvent se résoudre à « la réduction de l'embryon humain à l'état de moyen » (cf. Déclaration du Cardinal Jean-Pierre Ricard, 29 juin 2006).

« L'Eglise a confiance à la fois dans les ressources du vivant et dans l'ingéniosité des scientifiques pour trouver des voies de progrès médical dans le plus strict respect de la dignité humaine » (Audition de Mgr André Vingt-Trois par le Professeur Fagniez, 27 avril 2006).

Monseigneur Stanislas Lalanne
Secrétaire général
de la Conférence des évêques de France